Vous trouverez ci-dessous le communiqué de presse pour les restrictions d'usage de l'eau à compter du 19 février. L'arrêté préfectoral est consultable en cliquant ICI .

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Communiqué de presse

Vesoul, le 19 juillet 2018

Communiqué de presse « sécheresse » du 19 juillet 2018

Depuis mi-juin, le département n'est que très rarement bénéficiaire de pluies. On constate donc aujourd'hui des niveaux très bas des cours d'eau et un assèchement des sols assez conséquent en surface et progressif en profondeur. Les prévisions météorologiques annoncent quelques épisodes orageux. Toutefois, les quantités d'eau attendues n'auront pas d'influence notable sur les niveaux des cours d'eau et des nappes.

Comme suite aux dernières communications de la préfecture, le Préfet de la Haute-Saône a décidé de prendre jusqu'à nouvel ordre un arrêté préfectoral de mesures de restrictions des usages de l'eau.

Les mesures concernent principalement :

- l'interdiction d'arroser les pelouses, espaces verts publics et privés, jardins, à l'exception des potagers privés,
- l'interdiction d'arroser les golfs, terrains de sport et stades entre 8h et 20h
- l'interdiction de laver les voitures hors des stations professionnelles
- l'interdiction de remplir les piscines d'une capacité totale supérieure à 2 m³, à usage privé, sauf pour les premières mises en eau des piscines construites depuis le 1er janvier 2018
- l'interdiction d'arrosage par aspersion entre 10 h et 18 h, sauf pour les serres en période de canicule
- l'interdiction des vidanges et des remplissages de plan d'eau
- les prélèvements dans les cours d'eau qui doivent être limités afin de ne pas accentuer le déficit hydraulique.

Les données sur la situation hydrologique et les arrêtés pris peuvent être consultés sur les sites :

- de la Dreal bourgogne Franche-Comté : http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-hydrologiques-r2445.html

- Propluvia : http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp

L'eau est un bien commun dont il appartient à chacun de préserver la ressource.

CONTACT PRESSE

Justine FILLION
03 84 77 70 12
justine.fillion@haute-saone.pref.gouv.fr

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAONE
BP 429 – 70013 VESOUL CEDEX – Tel. : 03.84.77.70.00/Fax : 03.84.76.49.60
Courriel:prefecture@haute-saone.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public et de l'accueil téléphonique disponibles sur le site : WWW. Haute-saone.gouv.fr